

Journée d'étude  
29 mars 2012 – Rennes

## Qu'est-ce qui fait violence dans les établissements et services de soin, sociaux et médico-sociaux ?

La violence existe dans toutes les sociétés humaines, au cœur de toute famille comme au sein de chaque individu. Elle est certes régulée, réprimée, refoulée, mais elle se manifeste par des actes ou des paroles qui portent atteinte à l'intégrité physique et psychique des personnes. Elle concerne donc le rapport de tout groupe à l'autre, la relation de chaque individu à son semblable et à lui-même. Les établissements et services de soins, sociaux et médico-sociaux sont directement concernés par cette question de la violence.

En effet, nombre d'entre eux visent la protection des plus faibles contre la maltraitance ou la domination des plus forts (protection de l'enfance, lutte contre l'exclusion, services aux personnes reconnues handicapées, droit d'asile...). D'autres instituent la contrainte juridique, physique ou chimique (protection des majeurs, assistance éducative, prison, hôpital psychiatrique...). Enfin, tous, sous des formes et à des degrés divers, peuvent connaître au quotidien des manifestations de violence.

Des questions multiples se posent ainsi à tous les professionnels et usagers des services de soins, sociaux et médico-sociaux :

- comment décrire et lire les phénomènes de violence dans la société et les institutions ?
- peut-on les voir autrement que sur un mode négatif ?
- comment faire pour que la violence ne génère pas de la maltraitance ?

- par quelles inventions éviter la répétition de certains phénomènes de violence ?
- quel usage du règlement de fonctionnement en cas de transgression des règles de vie collective ?
- comment travailler sur la résonance entre des phénomènes de violence et les pratiques professionnelles ?
- quel lien établir entre violence et structure clinique : névrotique, psychotique ou perverse ?

Au travers de ces questions, à l'heure où les établissements et services doivent se transformer sous l'effet de contraintes extérieures (budgétaires, administratives...), l'enjeu essentiel est relatif à l'existence de lieux d'accueil pour les sujets les plus fragiles, lieux qui soient supports à leurs apprentissages, à la construction de liens sociaux et à l'élaboration des conflits psychiques qui les traversent.

La violence est une forme de relation sociale qui se situe aux confins et limites de la parole. Cette journée propose alors aux professionnels un temps de parole sur ce qu'elle peine parfois à symboliser et à socialiser.

Cette journée transversale, ouverte à tous les professionnels, fait suite aux journées suivantes :

- *Nouveaux mal-être, nouvelles cliniques ? janvier 2001*
- *Du passage à l'acte à l'acte de parole, avril 2003*
- *La réalité sexuelle en institution, juin 2007*
- *Penser l'institution, avril 2006*
- *Malaise dans l'institution, octobre 2008*
- *Que fait-on de l'inattendu dans les institutions ? décembre 2010*

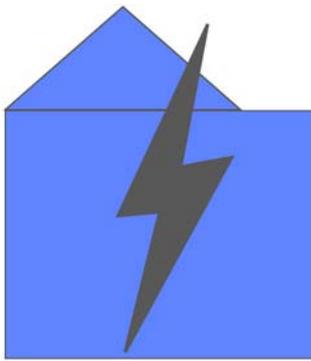


Centre Régional d'Etudes et d'Actions sur les Inadaptations et les handicaps.

2 B, rue du Pâtis Tatelin – Immeuble Antipolis - 35700 RENNES

Tél. 02.99.38.04.14 - Fax. 02.99.63.41.87

E-Mail : [creaibretagne@cegetel.net](mailto:creaibretagne@cegetel.net) Site : [www.creai-bretagne.org](http://www.creai-bretagne.org)

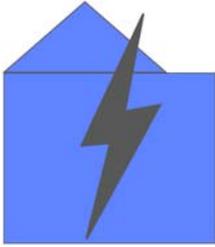


Journée d'étude  
29 mars 2012 – Rennes

## Qu'est-ce qui fait violence dans les établissements et services de soin, sociaux et médico-sociaux ?

### Programme

- 08 h 45  **Accueil des participants**
- 09 h 00 - 10 h 30  **Ouverture de la journée** : le président du CREAI ou un professionnel du groupe de préparation de la journée
- Intervention de Christophe Moreau, sociologue à Rennes, directeur de Jeudevi, co-auteur de « La fête et les jeunes. Espaces publics incertains » (Editions Apogée).*
- Et débat.
- 10 h 30 – 11 h 00  **Pause**
- 11 h 00 - 12 h 30  **Interventions de professionnels et débat, et notamment :**
- *La prévention de la violence sexuelle entre adultes handicapés en ESAT, Foyer et SAVS*, par Gwénaél Planchin, éducateur spécialisé UVE et ESAT Kerivin de la Mutualité 29-56 à Dirinon (29)
  - *Un outil spécifique : la triangulation comme limite à la violence*, par Laurent Arroyo, directeur et Youen Caric, psychologue, de l'association Ribinad, structure d'accueil non traditionnelle, organisatrice de séjours de rupture à l'étranger, Telgruc (29)
  - *Favoriser l'émergence de la parole pour le projet personnalisé peut-il faire violence ?* par Catherine Marino, psychologue en ESAT, Foyer d'Hébergement et SAVS, Centre d'Habitat Les 2 Rivières, Adapei 35 à Betton (35)
- 12 h 45 - 14 h 00  **Repas**
- 14 h 00 – 15 h 30  **Interventions de professionnels et débat, et notamment :**
- *La violence de la non écoute*, par Annabelle Ponroy, psychologue en psychiatrie publique (St Ave – 56)
  - *« C'est moi qui commande ! » : l'agressivité et son traitement en ITEP*, par Yvon Bernicot, psychologue et Maud Lefort, enseignante, de l'ITEP du Bas Landry, Rennes
  - *Nathanaël chez les Indiens*, éducatrice spécialisée à l'IME L. Le Moënic (PEP 56), Inguiniel (56)
- 15 h 30 – 17 h 00  **Intervention de Danièle Epstein**, psychanalyste, ex- psychologue clinicienne à la Protection Judiciaire de la Jeunesse à Paris. *Auteur notamment de : « Pour une éthique clinique dans le cadre judiciaire », éditions Fabert, 2011*



## Qu'est-ce qui fait violence dans les établissements et services de soin, sociaux et médico-sociaux ?

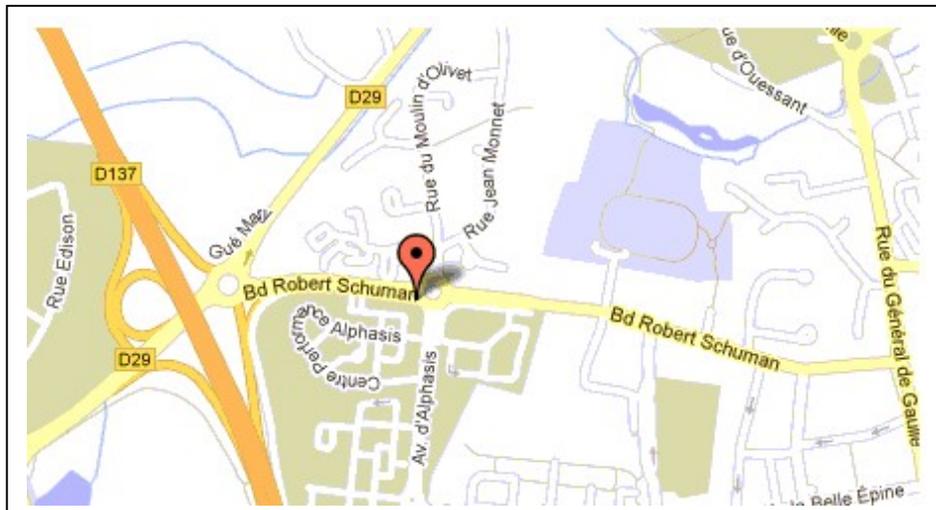
### Renseignements pratiques :

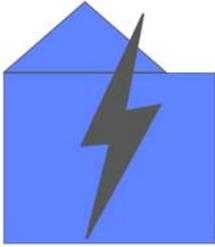
#### *Lieu de la formation*

Hôtel Océania  
Espace Performance – Route de Saint Malo  
35769 St Grégoire Cédex  
Tél : 02 99 23 78 78

#### *Plan d'accès*

GPS : 48.1547040, -1.6970770





## Qu'est-ce qui fait violence dans les établissements et services de soin, sociaux et médico-sociaux ?

### Tarifs des inscriptions (repas inclus) :

#### Plein tarif\* :

- 1ère inscription : 125 euros
- 2ème inscription : 120 euros
- à partir de la troisième inscription : 110 euros

#### Tarif Ets ou service contribuant au CREAI de Bretagne\* :

- 1ère inscription : 105 euros
- 2ème inscription : 100 euros
- à partir de la troisième inscription : 90 euros

N° d'enregistrement formation continue : 53.35.01613.35

\* **Le tarif contribuant volontaire** s'adresse aux établissements et services à jour de leur contribution.  
Attention : ce tarif ne s'applique pas aux établissements et services dont seule l'association est adhérente.

**DATE LIMITE D'INSCRIPTION : 16/03/2012**

Seules les inscriptions accompagnées du règlement ou de l'avis d'engagement administratif pourront être traitées.



Centre Régional d'Etudes et d'Actions sur les Inadaptations et les handicaps.

2 B, rue du Pâtis Tatelin – Immeuble Antipolis - 35700 RENNES

Tél. 02.99.38.04.14 - Fax. 02.99.63.41.87

E-Mail : [creaibretagne@cegetel.net](mailto:creaibretagne@cegetel.net) Site : [www.creai-bretagne.org](http://www.creai-bretagne.org)

# Qu'est-ce qui fait violence dans les établissements et services de soin, sociaux et médico-sociaux ?

29 mars 2012, Hôtel Océania, St Grégoire (35)

## BULLETIN D'INSCRIPTION

à retourner au

**CREAI de Bretagne**

Date limite d'inscription : 16 mars 2012

2 B, Rue du Pâtis Tatelin

Nombre de places limité

CS 60615 – 35706 RENNES cedex 7

N° d'enregistrement formation continue : 53.35.01613.35

Tél. 02.99.38.04.14 – Fax. 02.99.63.41.87

Etablissement.....

Adresse.....

Tél.....Fax.....E-mail.....

	Nom des participants	Prénom	Fonction	Tarifs déjeuner inclus	
				Plein Tarif	Tarif contribuant volontaire
1				125 €.	105 €.
2				120 €.	100 €.
3				110 €.	90 €.
4				110 €.	90 €.
5				110 €.	90 €.
6				110 €.	90 €.
Montant du règlement					

### Tarif des inscriptions par personne (frais de repas inclus)

#### ● Plein tarif :

- 1ère inscription : 125 €.
- 2<sup>e</sup> inscription : 120 €.
- à partir de la 3<sup>e</sup> inscription : 110 €.

#### ● Tarif Ets contribuant volontaire au CREAI de Bretagne :

- 1ère inscription : 105 €.
- 2<sup>e</sup> inscription : 100 €.
- à partir de la 3<sup>e</sup> inscription : 90 €.

Le **tarif contribuant volontaire** s'adresse aux établissements et services à jour de leur contribution auprès du CREAI de Bretagne.

**Attention** : ce tarif ne s'applique pas aux établissements et services dont seule l'association est adhérente.

Seules les inscriptions accompagnées du règlement ou de l'avis d'engagement administratif seront retenues, par ordre d'arrivée et dans la limite des places disponibles.

### REGLEMENT (à l'ordre du CREAI de Bretagne)

par chèque ci-joint       par virement      **DOMICILIATION BANCAIRE** : Crédit Mutuel de Bretagne - Agence de Rennes Maurepas  
CODE BANQUE : 15589    CODE GUICHET : 35 197    N° de compte : 01229392143    CLE RIB : 43

- Souhaitez-vous une convention de formation ?       OUI       NON
- Souhaitez-vous une facture acquittée ?       OUI       NON
- Souhaitez-vous une attestation de présence ?       OUI       NON

**Annulation** : seule une annulation signifiée à l'adresse du CREAI de Bretagne avant le 21 mars 2012 entraînera le remboursement des sommes versées déduction faite de 40 €. par participant (frais administratifs et de dossier). Après cette date, les demandes d'annulation ne seront plus prises en compte, le montant des frais d'inscriptions restera dû.

Date :  
Signature du Directeur,  
Cachet de l'établissement